

220C0088 FR0004156297-FS0022-DER34

8 janvier 2020

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<u>Information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre</u> (article 234-10 du règlement général)

LINEDATA SERVICES

(Euronext Paris)

- 1. Par courrier reçu le 6 janvier 2020, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 31 décembre 2019 :
 - la société LINEDATA SERVICES (27 rue d'Orléans, 92200 Neuilly-sur-Seine) a déclaré avoir franchi en baisse, par suite d'une réduction de capital¹, le seuil de 5% de son capital et détenir désormais 4 282 de ses propres actions, soit 0,06% de son capital².
 - M. Anvalary Jiva a déclaré avoir franchi, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Amanaat qu'il contrôle, en hausse, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société LINEDATA SERVICES et détenir désormais, directement et indirectement, 3 718 175 actions LINEDATA SERVICES représentant 7 436 350 droits de vote, soit 56,12% du capital et 69,69% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|---------------------|-----------|-----------|----------------|------------------|
| Anvalary Jiva | 509 312 | 7,69 | 1 018 624 | 9,55 |
| Amanaat | 3 208 863 | 48,43 | 6 417 726 | 60,14 |
| Total Anvalary Jiva | 3 718 175 | 56,12 | 7 436 350 | 69,69 |

Ces franchissements de seuils résultent de l'annulation de 554 996 actions LINEDATA SERVICES.

 L'accroissement de la participation individuelle de la société Amanaat, en capital, initialement comprise entre 30% et 50%, de plus de 1% sur 12 mois consécutifs, a fait l'objet d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, reproduite dans D&I219C2796 du 17 décembre 2019.

¹ Cf. notamment le communiqué diffusé le 31 décembre 2019 par la société LINEDATA SERVICES.

² Sur la base d'un capital composé de 6 625 726 actions représentant 10 670 556 droits de vote (compte tenu de l'annulation de 554 996 actions LINEDATA SERVICES autodétenues), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.